

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de  
BONNEMAISON - 14260**

Département  
Du  
Calvados

**Séance du 9 novembre 2017**

NOMBRE DE MEMBRES		
Nombre de Conseiller en exercice	Nombre de présents	Nombre de votants
11	8	8

<b>Date de la convocation</b>
30 octobre 2017

<b>Date d'affichage</b>
30 octobre 2017

<b>Délibération n°2017-25</b>
-------------------------------

<b>Objet de la délibération</b>
PADD Territoire du PLUi Secteur Est

L'an deux mille dix-sept, le 9 novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur SALLIOT Pierre, Maire.

*Etaient présents :* Mrs Mmes, SALLIOT Pierre, ALICE Serge, BERNARD Claude, JALOUX Thierry. LABBEY Nadège, LECLERC Céline, MAUVIEL Stéphane, ROGER Jimmy,  
*Absents excusés :* GESLIN Patrice, LAMBERT Valérie, LEROUX Ludovic  
M. GESLIN Patrice a donné pouvoir à M.SALLIOT

A été nommé secrétaire de séance : Mme LECLERC Céline

Monsieur le Maire rappelle les dispositions entrées en vigueur des lois Solidarité et Renouvellement Urbains, Urbanisme et Habitat, ENE et ALUR.

Il souligne que les dispositions imposent la tenue d'un débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme intercommunal.

Monsieur le Maire, conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme, expose les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Après avoir entendu, Monsieur le Maire,

- Vu les articles L.151-5 et L.153-12 du code de l'urbanisme relatifs au contenu et au débat sur les orientations du PADD,
- Vu la délibération en date du 16 décembre 2015, de Villers-Bocage Intercom, prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,
- Vu l'arrêté préfectoral du 2 décembre 2016 portant la fusion de Villers-Bocage Intercom, d'Aunay Caumont Intercom au premier janvier 2017, qui stipule que Pré-Bocage Intercom reprend les droits et obligations des anciennes collectivités dont elle est issue,
- Entendu les avis favorables des membres du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, acte de la tenue du débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables relatif à l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet. Elle sera affichée pendant un mois à la mairie de Bonnemaïson.

Fait et délibéré en séance les dits jour, mois et an que dessus

Au registre suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Pierre SALLIOT

*Reçue exécutoire*



*Le Maire,  
P. SALLIOT*



*[Signature]*